



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-96705>

Département(s) de publication : **20A**

Annonce n° **25-96705**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-49162

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Correspondant : MME BASTIANI Angèle, Présidente

Adresse : 17 Bd du Roi Jérôme, B.P. 19 20181 AJACCIO

Coordonnées :

Téléphone : +33 495517777

Télécopieur : +33 495511440

Courriel : abastiani@atc.corsica

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com:443/3215>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Location et Maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions pour les besoins de l'ATC sur la période 2025-2028

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 50%
- Valeur technique : 50%

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : A2e

Adresse : ZI Purettone - Lot 65, allée fuschia, 20290 Borgo

Coordonnées :

Téléphone : 0495307845

Courriel : Olivier@a2e-corse.com

Montant (H.T.) : 30760 euros

Sous-traitance : Non

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 21/08/2025

Nombre total d'offres reçues : 3

Autres informations : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France
Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : *Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R. 421-1 à R.421-7 du code de justice administrative. *Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative). *Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative. SUPPORT DE PUBLICATION : Transmis le 29 août 2025 au BOAMP, Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/08/2025